

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil douze, le vingt six octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 19/10/2012

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., JACOMET M., LEYDET P., DROGOUL- SPANU D., REYNAUD P.
et Mmes GIORDANO E., RIGault N..

Absents excusés : Mrs HONNORAT J., MASSE O., Mme OBRADOS A. *qui a donné procuration à Mr PESCE A..*

Objet: réfection complète du réseau AEP/hameau de Bontès/RD810 du PR 900 au PR 500
- demande de financement au Conseil Général-

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée Délibérante d'un entretien avec le service des routes du Conseil Général 04 concernant la mise en place d'un enrobé neuf sur la RD 810 à Bontès du PR 900 au PR 500 à la suite de laquelle plus aucune intervention sur le réseau pour une période de cinq ne pourra se faire.

Il est donc judicieux de prévoir conjointement à ces travaux le remplacement de la conduite AEP sur cette partie et par conséquent le renouvellement des branchements particuliers.

*Un devis d'un montant **HT de 56 800€** est présenté au Conseil Municipal, Monsieur le Maire proposant de présenter ce dossier au service de l'eau du Conseil Général 04 en vue de l'obtention d'un financement à **20% soit 11 360€**.*

La discussion s'engage, tous les paramètres sont étudiés et analysés, il est vrai que la mise en place d'un enrobé neuf sur cette partie constitue vraiment une opportunité pour le remplacement de cette conduite.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de ces travaux, confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce projet ainsi que pour présenter un dossier au Département 04 en vue d'un financement à 20% .

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 12/11/2012

004-210400909-20121026-DE_2012_17-DE